

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 07-245-1917 accordant un sursis d'appel au sergent Fassier.

n° 07-245-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mars 1917

Numéro JO
n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro
31 mars 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies, Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable par décret du 18 Juin 1884

Vu le ciblogramme ministériel n° 67 du 14 août 1914 accordant 50 sursis d'appel aux territoriaux indispensables au fonctionnement du Chemin de fer franco-Ethiopien.

Vu le câblogramme ministériel n° 78 du 3 mars 1917.

Vu l'avis exprimé par le Colonel Commandant Supérieur des Troupes du Corps d'occupation.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er.-Un sursis d'appel valable du 15 mars au 31 mai 1917 est accordé au territorial FASSIER, Eugène Lucien, classe 1898 Ingénieur de la Voie du Chemin de la Franco-Ethiopien, dont les services sont reconnus indispensables au fonctionnement de cette Compagnie.

Art. 2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

FILLON.